



PORTS REGIONAUX - BAREME

2021

Diminution : -0,10%

REDEVANCES DOMANIALES (HORS T.V.A.)
Brest, Lorient, Saint-Malo, Cancale, Le Légué

Indice mensuel des Prix à la Consommation - Ensemble des ménages (hors tabac)	Août 2019	Août 2020
	104,40	104,34

N° Tarif	Nature de l'occupation	Tarifs 2020 en € H.T.	Tarifs 2021 en € H.T.	Unité (par an) sauf disposition contraire
A1	Mouillage			
A1-1	Bateau de plaisance	27,33	27,30	/ ml
A1-2	Bateau de plaisance - Minimum par Occupation	116,77	116,65	forfait
A1-3	Bateau de pêche, autres navires et viviers flottants	17,00	16,98	/ ml
A1-4	Mouillage collectif	72,50	72,43	Par le nombre max de mouillages autorisés
A2	Réseaux			
A2-1	Embranchement particulier pour les voies ferrées	5,69	5,69	/ ml
A2-2	Canalisation Immergée Ø ≤ 0,125m	1,67	1,67	/ ml
A2-3	Canalisation Immergée Ø > 0,125m	2,29	2,29	/ ml
A2-4	Canalisation Enterrée Ø ≤ 0,6m	1,00	1,00	/ ml
A2-5	Canalisation Enterrée Ø > 0,6m	1,38	1,38	/ ml
A2-6	Canalisation Aérienne Ø ≤ 0,6m	1,99	1,99	/ ml
A2-7	Canalisation Aérienne Ø > 0,6m	2,75	2,75	/ ml
A2-8	Minimum par Occupation	116,77	116,65	forfait
A3	Plan d'eau			
A3-1	Plan d'eau	0,57	0,57	/ m ²
A3-2	Emprise d'ouvrage	7,02	7,01	/ m ²
A3-3	Mise en place ponton	31,28	31,25	/ ml
A3-4	Accostage sur ponton Région pour activité commerciale	130,33	130,20	forfait / mois
A3-5	Accostage sur ponton Région (non privatif)	111,11	111,00	/ ml
A3-6	Minimum par Occupation	116,77	116,65	forfait
A3-7	Prise d'eau de mer	0,004	0,004	/ m ³
A3-8	Accostage à quai d'un navire sans activité commerciale			
	≤ 12 mois	15,00	14,99	/ ml / mois
	> 12 mois	17,00	16,98	/ ml / mois
A3-9	Stationnement barge		2,00	/ m ² / mois
A4	Terre-plein portuaire			
A4-1	Terrain nu > 5 000m ² sans droits réels	2,22	2,21	/ m ²
A4-2	Terrain nu < 5 000m ² sans droits réels	3,01	3,01	/ m ²
A4-3	Terrain clos et revêtu sans droits réels	7,82	7,81	/ m ²
A4-4	Terrain nu avec droits réels	5,01	5,01	/ m ²
A4-5	Minimum par Occupation	116,77	116,65	forfait
A4-6	Mise à disposition d'ateliers	14,63	14,62	/ m ²
A4-7	Distributeur automatique de billets	504,50	504,00	forfait
A5	Panneaux publicitaires			
A5-1	Surface d'affichage	105,41	105,30	/ m ²
A6	Mise à disposition de bureaux			
A6-1	Port de Brest			/ m ² de plancher
	Bon état :	167,30	167,13	
	Etat Moyen :	139,42	139,28	
	Mauvais état :	111,53	111,42	
A6-2	Port de Lorient			/ m ² de plancher
	Bon état :	117,12	117,00	
	Etat Moyen :	94,80	94,71	
	Mauvais état :	55,77	55,71	
A6-3	Port de Saint-Malo			/ m ² de plancher
	Bon état :	133,84	133,70	
	Etat Moyen :	94,80	94,71	
	Mauvais état :	55,77	55,71	
A7	Port de Brest			
A7-1	Mise à disposition de hangars et magasins	31,28	31,25	/ m ²
A8	Port de la Houle - CANCALE			
A8-1	Location de box-stand pour vente produits de la mer	193,49	193,29	/ m ²
A8-2	occupation terre-plein attenant au box	100,86	100,76	/ m ²
A9	Port de Lorient - Locaux petite Base du Scorff			
A9-1	Brut de béton sans droits réels	5,12	5,11	/ m ²
A9-2	Brut de béton avec droits réels	8,50	8,49	/ m ²
Gratuité et abattement				
	La gratuité pourra être accordée dans les conditions et pour les motifs exposés à l'article L 2125-1 du CGPPP.			
Redevance variable				
	la Région prévoit la possibilité d'appliquer une part variable de redevance au vu du chiffre d'affaires du bénéficiaire d'une AOT en fonction d'une assiette et selon une fourchette haute et basse : - en deçà de x € de chiffre d'affaires : application d'une redevance variable = à % du Chiffre d'affaires - au-delà de x € de chiffre d'affaires : application d'une redevance variable = à % du Chiffre d'affaires			